

PRESTATIONS DE SERVICES ADMINISTRATEURS DE BIENS

**Extraits des tarifs du Cabinet Immobilier La FONCIERE DE L'OCEAN INDIEN
(TVA en vigueur en sus).**

ANNEES 2025-2026

HONORAIRES DE TRANSACTION VENTE IMMEUBLE ET FONDS DE COMMERCE

(À LA CHARGE DU VENDEUR SAUF CLAUSE SPECIALE AU MANDANT).

12 % du montant de la vente sur la part inférieure ou égale à	200.000 €
11 % sur la part comprise entre..... 200.001 € et 300.000 €	
10 % sur la part comprise entre 300.001 € et 500.000 €	
8 % sur la part comprise entre 500.001 € et 600.000 €	
7 % sur la part comprise entre 600.001 € et 700.000 €	
6 % sur la part comprise entre 700.001 € et 800.000 €	
5 % sur la part comprise entre 800.001 € et 2.000.000 €	
4 % sur la part comprise entre 2.000.001 € et 3.000.000 €	
3,5 % sur la part comprise entre 3.000.001 € et 4.000.000 €	
3 % au-dessus de	4.000.001 €

HONORAIRES DIVERS HORS GESTION

Attestation de valeur locative d'un bien immobilier.....	250,00 € HT
Attestation de valeur vénale d'un bien immobilier	250,00 € HT

Tél: 0262 911 292 - Fax: 0262 344 490

E-mail: f.o.i.974@orange.fr - Internet: www.foi.re

81, rue Marius et Ary Leblond - 97430 Tampon

**Capital. 5.000€ - RCS St Pierre de la Réunion N° 494 068 356. Adhérent FNAIM.
C.P. Gestion/Transaction N° 522 d'élivrée par la Préfecture de la Réunion**

PRESTATIONS DE SERVICES ADMINISTRATEURS DE BIENS 2025-2026

Extraits des tarifs du Cabinet Immobilier La FONCIERE DE L'OCEAN INDIEN (TVA en vigueur en sus).

1-LOCAUX BAUX COMMERCIAUX, PROFESSIONNELS ET ADMINISTRATIFS.

a) Gestion courante : (à la charge du Mandant).

HT 6 % sur toutes les sommes encaissées (taux moyen indicatif)
+ Honoraires de déclarations fiscales...(*)..... 20 € HT

b) Négociation : 2 mois de loyer TTC (à la charge du Locataire).

c) Honoraires de Renouvellement de bail commercial

(à la charge du Locataire calculés sur le nouveau loyer triennal + charges) :

Loyers inférieurs à 25.000 (forfait)	500,00 € HT
2.20 % sur la part des loyers compris entre 25.000 et 30.000 €	110,00 € HT
1.65 % sur la part « « « « 30.000 et 35.000 €	82.50 € HT
1.10 % sur la part « « « ... « 35.000 et 40.000 €.....	55,00 € HT
0.55 % sur la part des loyers au-dessus de 40.000 €	

d) Honoraires de révision de bail commercial

(à la charge du Locataire calculés sur nouveau loyer triennal+charges)

2,20 % sur la part des loyers de.....0 à 2.500 €	55,00 € HT
1,65 % sur la part des loyers de 2.500 à 5.000 €.....	41,25 € HT
1,10 % sur la part des loyers de 5.000 à 15.000 €.....	110,00 € HT
0,55 % sur la part des loyers au-dessus de ... 15.000 €	

HONORAIRES DIVERS DE GESTION

2 -LOCAUX BAUX D'HABITATION.

a) Gestion courante :

HT 6 % sur toutes sommes encaissées (taux moyen indicatif) : à la charge du Mandant
+ honoraires de déclarations fiscales : (*)..... 20,00 € HT : à la charge du Mandant

ZONE NON-TENDUE :

b) Honoraires de constitution dossier et Rédaction d'actes : Loi ALUR : 8€/m2(bailleur et locataire)

c) Honoraires d'établissement d'état des lieux... Loi ALUR : 3€/m2 (bailleur et locataire)

d) Honoraires entremise et négociation : Loi ALUR - 25 € à la charge du Bailleur (comprenant: visites, publicités, montage dossiers, frais déplacement, communications, etc...)

ZONE TENDUE :

b) Honoraires de constitution dossier et Rédaction d'actes : Loi ALUR : 10€/m2(bailleur et locataire)

c) Honoraires d'établissement d'état des lieux... Loi ALUR : 3€/m2 (bailleur et locataire)

d) Honoraires entremise et négociation : Loi ALUR - 25 € à la charge du Bailleur (comprenant: visites, publicités, montage dossiers, frais déplacement, communications, etc...)

(*))facultatifs.

Tél: 0262 911 292 - Fax: 0262 344 490

E-mail: f.o.i.974@orange.fr - Internet: www.foi.re

81, rue Marius et Ary Leblond - 97430 Tampon

Capital. 5.000€ - RCS St Pierre de la Réunion N° 494 068 356. Adhérent FNAIM.
C.P. Gestion/Transaction N° 522 d'élivrée par la Préfecture de la Réunion